

Paris, le 29 mai 2020

Covid 19 : encore une avancée grâce à la CSMF !

Le déconfinement se traduit par des consultations particulièrement lourdes pour certains patients qui n'ont pas été suivis pendant la période de confinement : ce sont les patients polyopathologiques, nécessitant un suivi régulier qu'ils n'ont pas eu, patients dits « vulnérables ». Depuis des semaines, la CSMF a souligné le changement de la pratique médicale quotidienne en raison de l'impact du Covid 19. Ce changement de pratique modifie plusieurs aspects de notre travail médical mais tout particulièrement la lourdeur et la durée de la consultation dans les cabinets.

La CSMF vient d'être entendue et a obtenu la création d'une consultation complexe qui a été entérinée au journal officiel hier. Cette consultation complexe sera réservée aux personnes vulnérables en sortie de confinement, et sera prise en charge à 100 % par l'assurance maladie.

L'information va être largement diffusée dès mardi 2 juin par l'ensemble des services de l'Assurance Maladie.

Jour après jour, la CSMF se bat pour faire prendre en compte la difficulté et la lourdeur de notre métier. Pas à pas, la ténacité et le travail quotidien permettent d'avancer pendant que d'autres s'agitent inutilement...

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.